

République française
Département de la Loire
Arrondissement : ROANNE
COMMUNE DE JURE

Séance du mardi 25 octobre 2022

Date de la convocation: 20/10/2022

Membres en exercice : 11 *L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE,*

Présents : 9 **Présents :** Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Jean-Sébastien COHAS, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

Voteants : 9 **Représentés :**
Excusés : Chantal PALLANCHE, Delphine FORISSIER

Absents :

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

DE_20221025_01

Projet Croix Saint Just - Travaux supplémentaires

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que des travaux supplémentaires doivent être entrepris dans le bâtiment de la Croix St Just suite à des modifications où à des demandes des locataires. Monsieur le Maire énumère lesdits travaux à effectuer :

- Pour la commande à l'entreprise **TECHNEAUJET** (métallerie) des modifications des prestations ont été rendues obligatoires. Concernant le barreaudage extérieur, une moins value de 100 € a été constatée pour tenir compte de la diminution de hauteur de cet équipement. Par ailleurs, il a été nécessaire de poser deux lisses supplémentaires sur le tableau extérieur pour un montant HT de 400 €. Enfin, à la demande de la locataire, il est apparu nécessaire de poser une crédence au niveau de la plaque de cuisson, dans la zone cuisine de l'appartement R+1 pour un montant approximatif de 200,00 €. **Il est donc proposé au Conseil de valider ces travaux supplémentaires pour un montant de 500,00 € HT.**
- Pour la commande à l'entreprise **BEAUVOIR** (plomberie), des modifications de prestations ont été rendues obligatoires pour se conformer aux règles de l'accessibilité (évier et robinet, une console métal supplémentaire, pose de réducteurs de pression). Compte tenu de la commande initiale, il est donc nécessaire de prévoir **des travaux supplémentaires pour un montant de 510,00 € HT.** De plus, la locataire du rez de chaussée demande la possibilité d'implanter une barre d'appui relevable supplémentaire dans la salle de bains, **pour un montant d'environ 300,00 € HT.**
- Pour les menuiseries intérieures, l'entreprise **MENUISERIE COUZANNAISE** propose la reprise d'un seuil sur contremarche + la pose d'une barre de seuil sous la porte de l'appartement du R1 + la fourniture et pose d'un bloc porte pour l'accès à la cave. **L'ensemble de ces travaux supplémentaires s'élèverait à 730€ HT,** mais sera compensé par des probables moins-values sur les travaux de menuiseries intérieures.

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir approuver les travaux supplémentaires repris dans le tableau ci-dessous.

Fournisseurs	Montant HT
Techneaujet	500,00 €
Beauvoir	810,00 €
Menuiserie couzanaise	730,00 €
Total	2 040,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Date de réception de l'AR: 27/10/2022
042-214201162-20221025-DE_20221025_01-DE

- **Approuve les travaux supplémentaires tels que présenté ci-dessus pour un montant total de 2 040€ H.T.**
- **Donne pouvoir au Maire de passer les commandes aux trois entreprises : TECHNEAUJET, BEAUVOIR et MENUISERIE COUZANNAISE .**

Ont signé au registre tous les membres présents.
Le Maire, Patrice ESPINASSE